

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

20190025

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DOMAINE :

Ressources Humaines

Séance du Comité Syndical du 3 octobre 2019 à 18 heures 30

SOUS-DOMAINE :

Ressources Humaines

L'an deux mille dix-neuf et le trois octobre à dix-huit heures trente

OBJET :

Création de Poste

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances

Le nombre de  
conseillers en service  
est de 35

Présidence de Monsieur Alain CARLES

Rendue exécutoire

Présents :

Convocation du  
Comité en date du :

3 octobre 2019

ANDRIEU Francis, BROSSE Christian, BROUSSE Michel, BRUNEL  
Christophe, CARLES Alain, CALMONT Régis, DANJOU Jacques, DE  
PRADIER D'AGRAIN Armand, DELRIEU J-Pierre, GALINIER Alain,  
HENNEBELLE J-Luc, MARCOS J-Carlos, OURLIAC Christian, VAREILLE  
M-Jeanne, ROUQUET Alain, TANNEAU Gilles, VIDAL Pierre, YUS Joseph.

Absents remplacés :

Affichage en date du :

3 septembre 2019

PRADEL Christophe remplacé par Monsieur RIVIERE.  
LOPEZ Frédéric remplacé par Monsieur MOREL.

Absents excusés :

Publication de la  
présente en date du :

3 octobre 2019

ANDRIEU Catherine, ANTOINE Hervé, CALMETTES Didier, CASSAN  
Renée, DARFEUILLE Jérôme, GIESE Peter, GUILHEM Evelyne, LOPEZ  
Frédéric, CAZENAVE Serge, JUIN Denis, RIOU Daniel, ROBERT Richard,  
TOURNIER Guy.

Délibération n°

20190025

Secrétaire de séance :

GALINIER Alain

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Vu la vacance du poste de rédacteur, celui-ci est tenu par un adjoint administratif territorial 1<sup>er</sup> classe.

Il est nécessaire d'ouvrir un poste agent administratif territorial afin de pourvoir le poste de secrétaire du SMICTOM de l'Ouest Audois.

Pour cela, il nous faut créer un poste d'Agent Administratif titulaire à 35heures/hebdomadaire.

Monsieur le Président propose l'ouverture d'un poste au grade d'adjoint administratif.

Cet agent assurera les fonctions d'agent administratif à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures par semaine.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Fendeille, le 7 octobre 2019

*Le Président*

  
  
**Alain CARLES**

